

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :
Mandataire :

MISE EN PLACE D'HORAIRES SPÉCIFIQUES "ÉTÉ"

Rapporteur : Monsieur Didier AUBRY, Vice-Président

L'idée générale est de définir et mettre en place des horaires spécifiques « été », sur une période donnée, afin de protéger les Managers et Equipiers gérant les éco-centres, mais aussi les usagers et les prestataires, en cas de fortes chaleurs ou de canicule.

La procédure actuelle consistant à modifier les horaires à J+1 en fonction du niveau d'alerte de Météo France la veille à 16h00 n'est pas optimale et ne permet pas d'informer les usagers de ces changements.

Les objectifs visés par la mise en place d'horaires spécifiques « été, sur une période fixe, sont :

- d'apporter de la lisibilité pour les usagers en évitant les changements d'horaires multiples pendant l'été ;
- d'améliorer les conditions de travail pour les agents en limitant leur intervention en période de fortes chaleurs, voire de canicule ;
- de faciliter les relations avec les prestataires en évitant les déclenchements d'horaires adaptés du jour au lendemain.

Les Managers et Équipiers intervenant sur les éco-centres gérés par le SYBERT sont du personnel de la CUGBM mis à disposition dans le cadre d'une convention ; toute modification d'horaires de travail devra se faire dans le cadre du protocole du temps de travail en vigueur. Ainsi, il n'est pas possible d'envisager de travailler en journée continue : la seule solution possible réside dans un décalage du début et de la fin de poste.

La situation actuelle :

| | Matin | Après-midi |
|--------------------------------------|---------------------|--|
| Horaire d'accès des usagers | 8h30 – 12h20 | 13h30 – 16h50 (ou 17h50 les samedis du 1 ^{er} mars au 31 octobre) |
| Horaire d'ouverture des sites | 8h30 – 12h30 | 13h30 – 17h00 (ou 18h00 les samedis du 1 ^{er} mars au 31 octobre) |
| Horaire de travail des agents | 8h20 – 12h35 | 13h25 – 17h25 (ou 18h25 les samedis du 1^{er} mars au 31 octobre) |

La proposition d'évolution :

| | Matin | Après-midi |
|--------------------------------------|---------------------|---|
| Horaire d'accès des usagers | 7h00 – 12h20 | 13h30 – 15h20 (ou 16h20 les samedis) |
| Horaire d'ouverture des sites | 7h00 – 12h30 | 13h30 – 15h30 (ou 16h30 les samedis) |
| Horaire de travail des agents | 6h50 – 12h35 | 13h25 – 15h55 (ou 16h55 les samedis) |

Remarque : concernant l'éco-centre de Besançon-Tilleroies, seul site ouvert aux usagers les dimanches matins, les horaires actuels sont maintenus toute l'année :

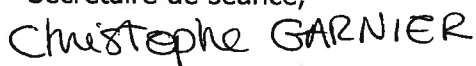
| | Matin |
|--------------------------------------|---------------------|
| Horaire d'accès des usagers | 8h30 – 12h20 |
| Horaire d'ouverture des sites | 8h30 – 12h30 |
| Horaire de travail des agents | 8h20 – 12h50 |

Concernant les horaires spécifiques « été, il est proposé une période d'application allant du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.

Afin d'accompagner les usagers dans ce changement, un vaste plan de communication sera engagé : mails aux communes pour relayer l'information auprès de leurs habitants, affiches sur tous les éco-centres, outils de communication du SYBERT (site internet, page Facebook, ...), presse locale, ...

À l'unanimité, le Comité Syndical valide les modalités des horaires spécifiques « été », présentés.

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,




Pour extrait conforme,
 Le Président du SYBERT
 Cyril DEVESA

